



PROCES VERBAL – SEANCE CONSEIL SYNDICAL

17 Mars 2023 à 14 H 30 – BALADOU

Membres en exercice : 18 - Présents : 14 - Votants : 16

Présents : Messieurs Jean-Luc LABORIE (CUZANCE), Jean DELVERT (BALADOU), Jacques BOULONNE (CONDAT), Jean Vincent FEIX (CAVAGNAC), Alain LALBIAT (Communauté de Communes du Pays de Fénelon), Guy FLOIRAC (CREYSSE), Alexandre BARROUILHET (FLOIRAC), Arnaud RICOU (GIGNAC), Christian DAURAT (LE VIGNON EN QUERCY), Olivier VITRAC (PINSAC), Guy MISPOULET (SAINT-DENIS-LES MARTEL), Serge ROCHA (SAINT-MICHEL DE BANNIERES), Philippe CASTANET (SAINT-SOZY), Guy GIMEL (STRENQUELS)

Représentés : M. Didier DELBREIL (LACHAPELLE-AUZAC) par Philippe CASTANET, Michel LEVET (MARTEL) par Guy MISPOULET

Absents / Excusés : Mmes Gabrielle COLLIGNON (MAYRAC), Annie CAVIER (MEYRONNE),

Date de la convocation : 09/03/2023

Secrétaire de séance : M. Jean DELVERT

Assistait à la séance : Mme Chrystel CORNIOT, Conseillère aux Décideurs Locaux

Rappel de l'ordre du jour :

- Désignation Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 10 Février 2023
- VOTE :
 - ✓ Compte de gestion 2022
 - ✓ Compte administratif 2022
 - ✓ Délibération Affectation du Résultat
- Rapport activités 2022
- Réalimentation Causse de MARTEL :
 - ✓ Missions Contrôle technique : résultats de la consultation
 - ✓ Mission de coordination S.P.S. : résultats de la consultation
- Point sur travaux – Qualité de l'eau
- Point sur décisions du Président
- Informations et Questions diverses

Monsieur le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Mission G.S.P. (Gestion de Service public) avec le SYDED
- Adhésion au service « Archives » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approbation PV séance du 10 Février 2023

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres présents le P.V. de la séance du 10 Février 2023.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Désignation secrétaire de séance

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Jean DELVERT qui accepte.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération sur le Compte Gestion 2022 (DE 2023 011)

Présentation par M. Guy FLOIRAC, Vice-Président en charge des finances

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de l'établissement.

Le Comité Syndical après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Résultats budgétaires de l'exercice

70100 - SM DES EAUX DU CMVD

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 932 761,32	1 740 204,40	10 672 965,72
Titres de recette émis (b)	2 459 983,11	1 376 606,54	3 836 589,65
Réductions de titres (c)		426 000,00	426 000,00
Recettes nettes (d = b - c)	2 459 983,11	950 606,54	3 410 589,65
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 932 761,32	1 740 204,40	10 672 965,72
Mandats émis (f)	2 203 576,33	757 537,27	2 961 113,60
Annulations de mandats (g)	77 218,98	12 616,71	89 835,69
Dépenses nettes (h = f - g)	2 126 357,35	744 920,56	2 871 277,91
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	333 625,76	205 685,98	539 311,74
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

70100 - SM DES EAUX DU CMVD

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-116 205,46		333 625,76		217 420,30
Fonctionnement	790 498,40		205 685,98		996 184,38
TOTAL I	674 293,94		539 311,74		1 213 605,68
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	674 293,94		539 311,74		1 213 605,68

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTES	Pour	16	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération sur le compte administratif - 2022 (DE 2023 012)

Annexe 1: Note de présentation du Compte Administratif 2022

Présentation par M. Guy FLOIRAC, Vice-Président en charge des finances

M. J-Luc LABORIE Président ayant quitté la salle pour le vote du Compte Administratif 2022.

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de M. Guy FLOIRAC, Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Jean Luc LABORIE après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	790 499,40	116 205,46	0,00	116 205,46	790 499,40
Opérations exercice	744 920,56	950 606,54	2 126 357,35	2 459 983,11	2 871 277,91	3 410 589,65
Total	744 920,56	1 741 105,94	2 242 562,81	2 459 983,11	2 987 483,37	4 201 089,05
Résultat de clôture		996 185,38		217 420,30		1 213 605,68
Restes à réaliser	0,00	0,00	2 177 312,31	1 897 387,00	2 177 312,31	1 897 387,00
Total cumulé	0,00	996 185,38	2 177 312,31	2 114 807,30	2 177 312,31	3 110 992,68
Résultat définitif		996 185,38	62 505,01			933 680,37

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - 2022 (DE 2023 013)

Présentation par M. Guy FLOIRAC, Vice-Président en charge des finances

Après avoir précédemment adopté le Compte Administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	790 499,40
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	966 530,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	205 685,98
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2022	996 185,38
A. EXCEDENT AU 31/12/2022	996 185,38
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section	62 505,01
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	933 680,37
B. DEFICIT AU 31/12/2022	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Le Conseil Syndical décide d'affecter :

- Article 1068 : **62 505.01 €**
- Excédent reporté (002) : **933 680.37 €**

VOTES	Pour	16	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rapport d'activités 2022

Annexe 2: Rapport Activités 2022

En l'absence de M. LEVET – Vice-Président - Présentation par Mme M. BOURRASSE

Un rapport d'activités retraçant les grandes lignes de l'année 2022 a été rédigé par J. Teilhard, M. Bourrasse et M. Levet. Il est présenté et distribué aux Elus présents.

Le Conseil Syndical décide de diffuser ce rapport d'activités auprès des Communes et sur le site Internet du S.M.E.C.M.V.D.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

Réalimentation Causse de MARTEL - Missions Contrôle technique (DE 2023 014)

Présentation par Mme M. BOURRASSE

Dans le cadre du projet de réalimentation, il est prévu la réalisation d'ouvrage en génie civil.

Pour cela, il est nécessaire de confier à un bureau d'étude, une mission de contrôle technique afin de s'assurer de la solidité des ouvrages projetés, de la sécurité des personnes dans les constructions et de la stabilité des ouvrages avoisinants.

Cela concerne les ouvrages projetés suivants :

- - station de pompage des Scourtils,
- - réservoir de Croix Rempart,
- - réservoir de Gaillard,
- - station de surpression et réservoir pour sécurisation du secteur de Cressensac-Sarrazac.

Une consultation a été lancée le 21 Février 2023 auprès de VERITAS et APAVE. La remise des offres était fixée le 13 Mars 2023 à 12 Heures.

Monsieur le Président présente l'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- accepte la proposition de VERITAS pour un montant de 24 570 € H.T
- mandate et autorise Monsieur le Président pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

VOTES	Pour	16	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

Réalimentation Causse de MARTEL – Mission de coordination S.P.S (DE 2023 015)

Présentation par Mme M. BOURRASSE

Dans le cadre du projet de réalimentation, il est également nécessaire de désigner un coordonnateur de Sécurité et Protection de la Santé (SPS) qui assurera les missions suivantes :

- en phase de conception : plan général de coordination, le dossier des interventions ultérieures des ouvrages, ouverture du registre journal de la coordination, sujétions pour l'utilisation des protections collectives, des accès provisoires, des installations électriques ...
- en phase de réalisation : coordination des entreprises sur le chantier, adaptation du plan général de coordinations, veille à l'application des mesures de coordinations, inspections du chantier et mise à jour du registre journal et du dossier des interventions ultérieures des ouvrages

Une consultation a été lancée le 21 Février 2023 auprès de VERITAS et PRESENTS. La remise des offres était fixée le 13 Mars 2023 à 12 Heures.

Monsieur le Président présente l'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- accepte la proposition de PRESENTS pour un montant de 30 435.00 € H.T.
- mandate et autorise Monsieur le Président pour signer tous documents et accomplir toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

VOTES	Pour	16	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

Mission G.S.P. (Gestion de Service public) avec le SYDED

Présentation par Mme M. BOURRASSE

Le SMECMVD confie chaque année par convention la visite des ouvrages au SYDED.
M. le Président indique que cette mission permet une vision extérieure sur nos équipements.

Pour l'année 2023 le SYDED propose 9.5 jours à 500 € H.T. / jour ; il est en effet ajouté 1.5 jour pour la Commune de FLOIRAC.

Jean-Luc LABORIE propose de signer la convention de Gestion de Service Public avec le SYDED.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

Adhésion au service « Archives » du Centre de Gestion (DE 2023 016)

Présentation par M. J. BOULONNE – Conseiller Délégué

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L212-6 et suivants du code du patrimoine et R 1421-9 du code général des collectivités territoriales, qui peut engager la responsabilité du Président en cas de faute constatée.

Le S.M.E.C.M.V.D. doit s'assurer que ses archives (récupérées des anciens syndicats) sont conformes à cette obligation.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du LOT met en place un service d'aide et d'accompagnement à l'archivage. Il propose différentes prestations permettant d'avoir des archives conformes à la réglementation.

Dans un premier temps la collectivité peut solliciter le service du CDG pour obtenir un diagnostic suivi d'un devis qui déterminera le nombre de jours d'intervention de l'archiviste et le coût.

Le diagnostic s'élève à 250 euros.

Le tarif proposé par le centre de gestion est de 50 euros de l'heure soit 300 euros pour une journée de 6 heures.

Monsieur le Président donne lecture de la convention proposée par le CDG qui précise en outre que le diagnostic sera déduit du montant de la facturation de la prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- autorise Monsieur le Président à faire établir un diagnostic sur l'état des archives
- autorise Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion.
- prévoit les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation

VOTES	Pour	16	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

Point sur travaux – Qualité de l'eau

Interventions des Vice-Présidents et Conseillers délégués :

Ouvrages / Projet de réalimentation du Causse de Martel : En l'absence de M. M. LEVET – M. BOURRASSE

- Signature avec M. DELPY et Famille PECHEYRAND le 24 Mars 2023
- P.C Réservoirs CROIX REMPART accordé le 03 Mars 2023
- Démarrage Travaux Sécurisation 4 Routes et Eaux Du Doux fin Mars : Article dans la DEPECHE et distribution de lettres d'information.

Travaux canalisations : M. P. CASTANET – M. BOURRASSE

- Renouvellement Aubiac Commune de CAVAGNAC : quasiment terminés
- Cœur de village GIGNAC : travaux terminés

Périmètre de protection, qualité de l'eau : M. J-V. FEIX

Prochaine rencontre avec l'A.R.S. le Jeudi 30 Mars 2023 concernant le périmètre de protection du Blagour.

Informatique – numérique : M. J. BOULONNE

Une externalisation des sauvegardes a été mise en place par le CDG46.

Point sur décisions Président

DATE DECISION	NUMERO DECISION	OBJET	MONTANT H.T.	ENTREPRISE
02/02/2023	DP_2023_02	Sécurisation Réservoir de MALECOSTE située sur la Commune du VIGNON EN QUERCY 46110	27 259,10 €	SAUR France
02/03/2023	DP_2023_03	Réalimentation du Causse de Martel - Repérage amiante avant travaux - Commune du VIGNON EN QUERCY 46110	545,00 €	SARL ATERPLO 47 Avenue de la République 46130 BIARS SUR CERE
09/03/2023	DP_2023_04	Réalimentation du Causse de Martel – Détection réseaux AEP – Télécom – RD 803 LA SOLEV	810,00 €	GROUPE DEJANTE – AUDRERIE 18 Rue du Dr Schweitzer 19 000 TULLE

Informations et Questions diverses

Jean-Luc LABORIE, Président rappelle aux Délégués quelques points indispensables :

- lors des demandes d'urbanisme, Orientation d'Aménagement Programmées, Lotissements, les Communes doivent consulter le S.M.E.C.M.V.D. sur l'alimentation en eau potable (présence et capacité du réseau).
- afin d'effectuer un repérage des bouches à clé et tampons de regard qui seraient à remettre à niveau par le S.M.E.C.M.V.D., il est demandé aux Délégués et / ou aux Communes de communiquer les secteurs de voirie sur lesquels des travaux seront réalisés et les dates d'intervention.
- la délibération des Communes approuvant la modification des statuts du S.M.E.C.M.V.D. (la Communauté de Communes du Pays de Fénelon et quelques Communes ont déjà transmis leur délibération).

M. le Président remercie Mme Chrystel CORNIOT pour sa collaboration et sa présence au Conseil Syndical.

Il précise que le prochain Conseil Syndical concernera le vote du Budget 2023, il se tiendra à BORREZE le Mercredi 12 Avril à 10 H 30 ; les Maires sont conviés à cette réunion.

M. le Président lève la séance 16 H 45.

Le Secrétaire de séance

M. Jean DELVERT

